



Décision relative à une demande de modification majeure de l'autorisation de mise à disposition sur le marché d'un produit biocide

N° AMM : FR-2023-0066

Vu les dispositions du règlement (UE) N° 528/2012 et de ses textes d'application,

Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,

Vu la demande de modification majeure de l'autorisation de mise à disposition sur le marché portant sur l'ajout de nouveaux types et tailles d'emballages, la mise à jour de l'évaluation des risques en santé humaine, l'ajout des modes d'application pulvérisation à haute pression (projection) en traitement préventif et curatif ainsi que le brossage combiné à de l'injection en traitement curatif et la pulvérisation à haute pression combinée à de l'injection en traitement curatif pour le produit biocide **SERPOL GEL II**,

de la société

MYLVA S.A

enregistrée sous le numéro

BC-YF090997-07

Vu l'évaluation comparative réalisée pour le produit SERPOL GEL II,

Vu le résumé des caractéristiques du produit en langue anglaise, harmonisé entre les Etats membres concernés par la procédure de reconnaissance mutuelle séquentielle relative au produit,

Vu les conclusions de l'évaluation du 28 mars 2025,

Vu le renouvellement de l'approbation du propiconazole, règlement d'exécution (UE) n°2023/2596,

Considérant que des risques inacceptables pour la santé humaine sont démontrés pour l'usage 6 et que par conséquent le produit ne répond pas aux critères de l'article 19, paragraphe 1 section b, alinéa iii pour ces usages ;

Considérant que le produit répond aux critères de l'article 19, paragraphe 1, du règlement (UE) N°528/2012 pour les autres usages ;

Considérant que, le produit biocide SERPOL GEL II est perturbateur endocrinien en raison de la présence de propiconazole identifié comme perturbateur endocrinien par le comité des produits biocides de l'ECHA à plus de 0,1% (m/m), et que par conséquent l'utilisation du produit en classe d'usage 1 n'est plus autorisée et doit être retirée,



Article 1^{er}

La modification majeure de l'autorisation de mise à disposition sur le marché du produit biocide désigné ci-dessus **est accordée** en France. Les nouvelles conditions d'emploi du produit sont précisées en annexe.

Article 2

L'échéance de validité de l'autorisation du présent produit est fixée au 28 juillet 2027.

En cas de dépôt d'une demande de renouvellement conformément à l'article 31 du règlement (UE) N°528/2012 au minimum 550 jours avant la date d'expiration de la présente autorisation et en l'absence de décision statuant sur son renouvellement avant la date d'expiration, l'autorisation de mise à disposition sur le marché est prolongée de plein droit pour la durée nécessaire à l'achèvement de son évaluation.

La présente décision s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage.

A Maisons-Alfort, le 02/05/2025

DocuSigned by:

Charlotte Grastilleur
AE281A955A42454...
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,
de l'environnement et du travail (ANSES)



ANNEXE : Résumé des caractéristiques du produit

Les modifications apportées par la présente décision sont indiquées en italique.

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial du produit

Nom commercial	SERPOL GEL II
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	SERPOL GEL W CURATIM IF GEL GEL TRAITEMENT DU BOIS

1.2. Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	MYLVA S.A
	Adresse	Vía Augusta, 48. 08006 Barcelone Espagne
Numéro de demande	BC-YF090997-07	
Type de demande		Demande de changement majeur dans le cadre d'une reconnaissance mutuelle séquentielle
Numéro d'autorisation	FR-2023-0066	
Date d'autorisation	30/11/2023	
Date d'expiration de l'autorisation	28/07/2027	

1.3. Fabricant(s) du produit biocide

Nom du fabricant	MYLVA S.A.
Adresse du fabricant	Vía Augusta, 48. 08006 Barcelone Espagne
Emplacement des sites de fabrication	Sant Galderic 23, Polígono Industrial Ponent, Sant Pol de Mar 08395, Barcelone Espagne

1.4. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	Perméthrine
Nom du fabricant	Caldic Denmark A/S (Danemark) (Acting for Tagros Chemicals India Limited (Inde))
Adresse du fabricant	Odinsvej 23 DK-8722 Hedensted Danemark
Emplacement des sites de fabrication	Tagros Chemicals India Limited A4 / 1 & 2 SIPCOT INDUSTRIAL COMPLEX, PACHAYANKUPPAM 607 005 CUDDalore Tamil Nadu Inde



Substance active	Propiconazole
Nom du fabricant	Janssen PMP (Janssen Pharmaceutica NV)
Adresse du fabricant	Turnhoutseweg 30 B-2340 Beerse Belgique
Emplacement des sites de fabrication	Jiangsu Sevencontinent Green Chemical Co. Ltd. North Area of Dongsha Chem-Zone. 215600 Zhangjiagang Chine

Substance active	IBPC
Nom du fabricant	Troy Chemical Company BV
Adresse du fabricant	Uiverlaan 12 ^e 3145 XN Maassluis Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	8 Vreeland Road P.O. Box 955, Florham Park 07932 New Jersey Etats-Unis

2. Composition du produit et type de formulation

2.1. Composition qualitative et quantitative du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Perméthrine	3-phenoxybenzyl (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,376
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,865
IPBC	butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle	Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,402
Naphtalène	Naphtalène	Co-formulant	91-20-3	202-049-5	0,006
Solvant isoparaffinique	Hydrocarbure, C12-C16, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques	Co-formulant	64742-47-8	927-676-8	70,534

2.2. Type de formulation

GD – Gel pour application directe



3. Mentions de danger et conseils de prudence

3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification	
Catégories de danger	Toxicité pour la reproduction, catégorie 1B Toxicité aquatique aigüe - Catégorie 1 Toxicité aquatique chronique - Catégorie 1
Mentions de danger	H360D : Peut nuire à la fertilité H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Conseils de prudence	P201 : Se procurer les instructions avant l'utilisation P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité P273 : Éviter le rejet dans l'environnement. P280 : Porter des gants de protection/ des vêtements de protection P308+P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin P391 : Recueillir le produit répandu. P405 : Garder sous clef P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.
Note	EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau EUH208 : Contient de la Perméthrine, de l'IPBC, du propiconazole, du 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one et du mélange de 5-Chloro-2-methyl-2H-isothiazol-3-one et 2-Methyl-2Hisothiazol-3-one (3:1). Peut produire une réaction allergique.

4. Usage(s) autorisé(s)

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Traitement préventif – Application superficielle (brossage/rouleau) – Professionnel – Intérieur

Type de produit	TP8 – Produits de protection du bois
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes à larves xylophages (<i>Hylotrupes bajulus</i>) Termites (<i>Reticulitermes spp</i>) Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique) Champignons responsables du bleuissement du bois en service
Domaine(s) d'utilisation	Traitement préventif – classe d'usage 2 Intérieur
Méthode(s) d'application	Traitement superficiel par brossage/rouleau
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Dose d'application : 200 g de produit /m ² de bois traité (250 mL de produit /m ²)
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels



Taille(s) et type(s) de conditionnement	Seau en polypropylène (PP) de 5 mL, 7 mL, 7,5 mL, 10 mL, 25 mL, 40 mL, 50 mL, 75 mL, 100 mL, 125 mL, 150 mL, 175 mL, 200 mL, 250 mL, 300 mL, 350 mL, 400 mL, 450 mL, 500 mL, 650 mL, 750 mL, 1000 mL ; 1 L, 2 L, 5 L, 7 L, 7,5 L, 10 L, 15L, 20L, 25 L, 30L, 50 L, 60 L, 75L, 100 L, 200 L Cartouche en PP: 5, 7, 7,5, 10, 25, 40, 50, 75, 100, 125, 150, 175, 200, 250, 300, 350, 400, 500, 650, 750, 1000 ml
--	---

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et une combinaison de protection (au minimum de catégorie III type 6) (le matériau de la combinaison doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase de manipulation du produit.

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Traitement curatif – Application superficielle (brossage/rouleau) –Professionnels

Type de produit	TP8 – Produits de protection du bois
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes à larves xylophages (<i>Hylotrupes bajulus</i>) Termites (<i>Reticulitermes spp</i>)
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Traitement curatif par brossage/rouleau.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	<u>Dose d'application :</u> 250 g de produit /m ² de bois traité (300 mL/m ²)
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Seau en polypropylène (PP) de 5 mL, 7 mL, 7,5 mL, 10 mL, 25 mL, 40 mL, 50 mL, 75 mL, 100 mL, 125 mL, 150 mL, 175 mL, 200 mL, 250 mL, 300 mL, 350 mL, 400 mL, 450 mL, 500 mL, 650 mL, 750 mL, 1000 mL ; 1 L, 2 L, 5 L, 7 L, 7,5 L, 10 L, 15L, 20L, 25 L, 30L, 50 L, 60 L, 75L, 100 L, 200 L Cartouche en PP: 5, 7, 7,5, 10, 25, 40, 50, 75, 100, 125, 150, 175, 200, 250, 300, 350, 400, 500, 650, 750, 1000ml



4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et une combinaison de protection (au minimum de catégorie III type 6) (le matériau de la combinaison doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase de manipulation du produit.

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

4.3. Description de l'usage

Tableau 3. Usage # 3 – Traitement préventif – Application superficielle par projection (pulvérisation à haute pression) – Professionnel

Type de produit	TP8 – Produits de protection du bois
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes à larves xylophages (<i>Hylotrupes bajulus</i>) Termites (<i>Reticulitermes spp</i>) Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique) Champignons responsables du bleuissement du bois en service
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur Traitement préventif, classe d'usage 2
Méthode(s) d'application	Application superficielle par projection (pulvérisation à haute pression)
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Dose d'application : 200 g de produit /m ² de bois traité (250 mL de produit / m ²)
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Seau en polypropylène (PP) de 5 mL, 7 mL, 7,5 mL, 10 mL, 25 mL, 40 mL, 50 mL, 75 mL, 100 mL, 125 mL, 150 mL, 175 mL, 200 mL, 250 mL, 300 mL, 350 mL, 400 mL, 500 mL, 650 mL, 750 mL, 1000 mL ; 1 L, 2 L, 5 L, 7 L, 7,5 L, 10 L, 15L, 20L, 25 L, 30L, 50 L, 60 L, 75L, 100 L, 200 L Cartouche en PP: 5, 7, 7,5, 10, 25, 40, 50, 75, 100, 125, 150, 175, 200, 250, 300, 350, 400, 500, 650, 750, 1000 ml

4.3.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-



4.3.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Utiliser de nouveaux gants lors de chaque changement de poste.
- Pendant l'application du produit :
 - Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) ;
 - Porter une combinaison de protection (au minimum de catégorie III type 4) (le matériau de la combinaison doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) ;
 - Porter un équipement de protection respiratoire avec un facteur de protection assigné de minimum 10 (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation).
- Pendant le nettoyage des équipements de pulvérisation :
 - Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) ;
 - Porter une combinaison de protection (au minimum de catégorie III type 4) (le matériau de la combinaison doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- Si l'utilisateur réalise le même jour les tâches de ponçage et de découpage du bois traité :
 - Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) ;
 - Porter un équipement de protection respiratoire avec un facteur de protection assigné de minimum 4 (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation) pendant la phase de manipulation du produit.

4.3.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.3.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.3.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.4. Description de l'usage

Tableau 4. Usage # 4 – Traitement curatif – Application superficielle par projection (pulvérisation à haute pression) – Professionnels

Type de produit	TP8 – Produits de protection du bois
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes à larves xylophages (<i>Hylotrupes bajulus</i>) Termites (<i>Reticulitermes spp</i>)
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Traitement curatif Application superficielle par projection (pulvérisation à haute pression)



Dose(s) et fréquence(s) d'application	<u>Dose d'application : 250 g de produit /m² de bois traité (300 mL de produit / m²)</u>
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Seau en polypropylène (PP) de 5 mL, 7 mL, 7,5 mL, 10 mL, 25 mL, 40 mL, 50 mL, 75 mL, 100 mL, 125 mL, 150 mL, 175 mL, 200 mL, 250 mL, 300 mL, 350 mL, 400 mL, 500 mL, 650 mL, 750 mL, 1000 mL ; 1 L, 2 L, 5 L, 7 L, 7,5 L, 10 L, 15L, 20L, 25 L, 30L, 50 L, 60 L, 75L, 100 L, 200 L Cartouche en PP: 5, 7, 7,5 , 10, 25, 40, 50, 75, 100, 125, 150, 175, 200, 250, 300, 350, 400, 500, 650, 750, 1000 ml

4.4.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.4.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Utiliser de nouveaux gants lors de chaque changement de poste.
- Pendant l'application du produit :
 - Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) ;
 - Porter une combinaison de protection (au minimum de catégorie III type 4) (le matériau de la combinaison doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) ;
 - Porter un équipement de protection respiratoire avec un facteur de protection assigné de minimum 10 (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation).
- Pendant le nettoyage des équipements de pulvérisation :
 - Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) ;
 - Porter une combinaison de protection (au minimum de catégorie III type 4) (le matériau de la combinaison doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- Si l'utilisateur réalise le même jour les tâches de ponçage et de découpage du bois traité :
 - Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) ;
 - Porter un équipement de protection respiratoire avec un facteur de protection assigné de minimum 4 (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation) pendant la phase de manipulation du produit.

4.4.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.4.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.4.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-



4.5. Description de l'usage

Tableau 5. Usage # 5 – Traitement curatif – Application superficielle (brossage/rouleau) et injection – Professionnels

Type de produit	TP8 – Produits de protection du bois
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes à larves xylophages (<i>Hylotrupes bajulus</i>) Termites (<i>Reticulitermes spp</i>)
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Traitement curatif Application superficielle (brossage/rouleau) et en combinaison avec l'injection Professionnels
Dose(s) et fréquence(s) d'application	<p><u>Dose d'application :</u></p> <p>Dose superficielle : 250 g de produit / m² de bois traité (300 mL /m².)</p> <p>Si nécessaire application par injection (en combinaison avec un traitement superficiel uniquement) 252 mL de produit /m² de bois (10mil/trou, 5 trous / mètre linéaire, 25 trous/m² ou pour 28 mil/trou, 3 trous/mètre linéaire, 9 trous /m²). Une deuxième injection doit être réalisée si le produit ne pénètre pas correctement lors de la première injection sans jamais dépasser au total 252ml/m² pour une injection complète.</p> <p>Dose totale : 300+252 = 552 ml/m².</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Seau en polypropylène (PP) de 5 mL, 7 mL, 7,5 mL, 10 mL, 25 mL, 40 mL, 50 mL, 75 mL, 100 mL, 125 mL, 150 mL, 175 mL, 200 mL, 250 mL, 300 mL, 350 mL, 400 mL, 500 mL, 650 mL, 750 mL, 1000 mL ; 1 L, 2 L, 5 L, 7 L, 7,5 L, 10 L, 15L, 20L, 25 L, 30L, 50 L, 60 L, 75L, 100 L, 200 L Cartouche en PP: 5, 7, 7,5, 10, 25, 40, 50, 75, 100, 125, 150, 175, 200, 250, 300, 350, 400, 500, 650, 750, 1000 ml

4.5.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Le produit est injecté avec une machine sous pression.
- Les traitements par injections sont toujours réalisés en combinaison avec un traitement par application superficielle.

4.5.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Utiliser de nouveaux gants lors de chaque changement de poste. Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit) pendant les phases d'application du produit et de nettoyage des équipements.

4.5.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-



4.5.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.5.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Instructions d'utilisation

- Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.
- *Lire les instructions fournies avant utilisation.*
- *Seulement pour le bois résineux.*
- *Veiller à ce que le bois à traiter soit propre et exempt de tout type de finition ou revêtement.*
- *Appliquer le produit sans diluer ni mélanger à d'autres produits.*
- *Appliquer une couche uniforme sur la surface du bois selon le dosage indiqué sur l'étiquette et laisser sécher jusqu'à ce que le produit soit complètement absorbé.*
- *Ne pas utiliser le produit pour le bois qui est prévu pour des structures de jeux et autres structures intérieures/extérieures (par exemple revêtements de sol, meubles) avec lesquelles les personnes du grand public et les animaux domestiques peuvent avoir un contact prolongé.*

5.2. Mesures de gestion de risque

- Ne pas utiliser sur du bois qui peut entrer en contact direct avec des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des animaux de rente, de l'eau potable ou des boissons destinées à la consommation (humaine ou animale).
- Mettre en place une ventilation adéquate pendant et après l'application, jusqu'à ce que les surfaces traitées soient sèches.
- Tenir les personnes non impliquées, les enfants et les animaux domestiques éloignés des surfaces/zones traitées jusqu'à ce qu'elles soient sèches.
- *Le lavage des vêtements de travail contaminés doit être réalisé par du personnel professionnel portant des gants et dans les locaux de l'entreprise.*
- *Se laver les mains et la peau contaminée avant le repas après utilisation du produit.*
- *Contient de la perméthrine, peut être dangereux / toxique pour les animaux de compagnie (par exemple chats, abeilles, poissons et autres organismes aquatiques).*
- *Éloigner les chats des surfaces traitées. En raison de leur sensibilité particulière à la perméthrine, le produit peut provoquer des effets indésirables graves chez les chats.*

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- EN CAS D'INHALATION : Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'INGESTION: Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Rincer la peau à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'EXPOSITION PROUVEE OU SUSPECTEE: Consulter un médecin.
- Les pyréthrinoïdes peuvent provoquer des paresthésies (brûlures et picotements de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent : consulter un médecin.
- En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.



5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (éviers, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de conservation : 4 ans.
- Protéger du gel.
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux non cibles / animaux de compagnie.

6. Autre(s) information(s)

-